

Date limite de dépôt : 6 mai 2022 avant 12 heures

### Qui sommes-nous ?

La Fondation Afnic participe à favoriser l'inclusion numérique et à développer les ressources créatives et solidaires du numérique auprès des personnes les plus en difficulté.

Elle se distingue en soutenant des projets de toutes tailles dans toute la France et dans tous les domaines de l'intérêt général.

Association fondatrice reversant 90 % de ses bénéfices générés par le .fr à la Fondation, l'Afnic participe activement au développement de l'internet en France en fournissant services, conseils, diagnostics, formations et actions de sensibilisation.

En 6 ans, la Fondation Afnic a soutenu 336 projets pour plus de 6,2 millions d'euros. Elle s'engage pour le développement d'un internet solidaire selon 3 axes :

- Accompagner les mécanismes de solidarité
- Soutenir les mutations sociétales
- Renforcer la cohésion sociale

### *Exemples de projets soutenus*

- ❖ *Tablettes dans les maisons de retraite, pour les personnes en situation de handicap,*
- ❖ *Coffre-fort numérique pour les sans-abris,*
- ❖ *Application pour rendre accessible des dispositifs d'aide pour les femmes,*
- ❖ *Plateforme de mobilité, d'échange de logements pour personnes en situation de handicap*
- ❖ *Prévention santé en ligne,*
- ❖ *Sensibilisation aux fake news,*
- ❖ *Plateforme de financement participatif de projets numériques d'acteurs de l'ESS,*
- ❖ *Modules de formation autour d'e-parentalité*
- ❖ *Ressources en ligne pour rendre accessible l'habitat réversible,*
- ❖ *Application écoscore de produits.*

*Autant de projets foisonnants à l'image de la vivacité de la Fondation Afnic pour des soutiens allant jusqu'à 80 000 euros sur 1 à 2 ans*

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Laureats.htm>

## Contexte de l'appel à projets

Pour la septième année consécutive, la Fondation Afnic soutient les projets de celles et ceux qui mettent le numérique et ses usages au service d'une société plus équitable, plus solidaire, et plus égalitaire.

La période que nous traversons révèle et creuse des inégalités qui touchent un public plus nombreux. La transformation numérique de notre société, bousculant habitudes de travail, d'apprentissage, de loisirs, de mobilité et de vie quotidienne doit être mise au service de tous et rendre visible la solidarité au bénéfice du plus grand nombre.

## Quelles sont les initiatives concernées ?

La Fondation Afnic soutiendra des projets qui permettent :

- D'apporter des solutions innovantes aux personnes en insertion, aux jeunes décrocheurs, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes malades ou pour rompre l'isolement géographique ;
- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux (réchauffement climatique, biodiversité, réduction des gaz à effets de serre, transports, qualité de l'air ...) ;
- De proposer des solutions innovantes dans le secteur du logement et de l'habitat ;
- De renforcer l'efficacité des interventions menées par les professionnels dans les secteurs du social et de l'insertion grâce à des modalités de travail ou de collaboration innovantes au sein de leurs structures.

En 2022, la Fondation Afnic portera une attention particulière aux projets numériques qui apportent des solutions aux personnes en insertion, aux jeunes décrocheurs et à leurs parents, ainsi qu'aux projets proposant une réponse aux enjeux environnementaux, contribuant notamment la sobriété numérique.

## Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations et coopératives exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- ET à caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, des langues de France et des connaissances scientifiques,
- ET une structure juridique existant avant le 14 février 2021, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.

### Ne sont pas éligibles :

- Les projets à but lucratif,
- Les projets finançant des équipements médicaux,
- Les projets finançant des infrastructures de télécommunication,
- Les projets finançant des achats ou de locations de biens immobiliers,
- Les projets portant sur des actions hors du territoire français,
- Les projets finançant la gestion récurrente de la structure,
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles),
- Les projets d'ateliers numériques ou d'accompagnement individuel au numérique quels que soient la durée et le montant.



Les projets d'ateliers collectifs numériques sont à déposer dans le cadre de l'appel à projets dédié - consultez les prérequis et modalités de dépôts sur le site internet de la Fondation Afnic.

## Quelles modalités de soutien ?

La Fondation Afnic apporte son soutien sous la forme d'une **subvention annuelle ou pluriannuelle** (maximum sur deux ans) sur la base d'un budget transmis par le candidat.

Les demandes devront concerner des projets ou des actions débutant à partir de janvier 2023.

La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement et/ou de fonctionnement relevant du projet présenté ; cependant,

- Les dépenses d'investissement doivent être exclusivement dédiées à la réalisation dudit projet,
- Les dépenses de fonctionnement doivent relever de frais de gestion dédiés à la réalisation dudit projet.

Le versement de la subvention est effectué en plusieurs étapes le cas échéant : au démarrage du projet, lors de la remise de rapports d'avancement et/ou final.



## Consultez les projets déjà financés

Afin d'améliorer votre projet, vous pouvez bénéficier des compétences et conseils d'un ancien lauréat de la Fondation Afnic.

Consultez la [liste de ces projets](#) et leurs coordonnées sur le site internet de la Fondation Afnic.

N'hésitez pas à les contacter !

## Quels critères de sélection ?

La Fondation Afnic examinera les candidatures en prenant en compte notamment :

- Le profil, le nombre et l'implication des bénéficiaires du projet,
- Le caractère structurant et pédagogique du projet ainsi que son potentiel d'essaimage pour permettre une large diffusion,
- La réalité de la dimension partenariale du projet au travers de lettres d'engagement,
- La dimension pluridisciplinaire de l'équipe pilotant le projet (le projet est porté par une équipe qui rassemble des compétences variées et complémentaires),
- Les démarches effectives de recherche de financements complémentaires pour assurer l'équilibre budgétaire du projet,
- La démarche d'évaluation des résultats du projet sur la base d'indicateurs fournis par le candidat,
- L'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques),
- La qualité de la rédaction du dossier de candidature (simplicité des propos, précision de l'exposé, des actions envisagées, des réalisations attendues et des publics ciblés...).

## Comment répondre ?

Attention, les candidatures s'effectuent **exclusivement en ligne** à l'adresse : <http://www.fondation-afnic.fr>.

Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

La Fondation Afnic n'acceptera **qu'un seul dossier par structure**.

La Fondation Afnic organisera des visioconférences pour répondre à toutes les interrogations des candidats ; les dates seront communiquées sur le site de Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux.

## La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de la structure et du projet ; c'est aussi à cette étape que sont évalués la pertinence, le montage, la viabilité du projet au regard du territoire, la qualité du diagnostic, la pertinence du public visé ...

Seules les candidatures complètes (incluant les pièces justificatives) transmises avant le 6 mai 2022 - 12h00 seront étudiées par la Fondation Afnic.

Les projets présélectionnés à l'issue de cette phase feront l'objet d'une instruction par la Fondation Afnic dans le courant de l'été.

Les projets non retenus seront informés par courriel courant juin 2022.

## L'examen en comité

Les projets instruits par la Fondation Afnic pendant l'été seront examinés par le comité de sélection en octobre 2022.

Les lauréats seront informés par courriel avec confirmation par voie postale en **décembre 2022** (après une phase de vérification de conformité exercée par la Fondation de France).

Les non lauréats seront informés par voie postale à partir de décembre 2022.



### Transfert d'expérience

Les porteurs de projets transmettront la documentation de leur projet sous licence creative commons pour une publication sur la [Ressourcerie de la Fondation Afnic](#).

## Le numérique au service d'une société plus équitable

### Formulaire de sélection

Ce formulaire doit être saisi en ligne avant le 6 mai 2022 - 12h00 à cette adresse :  
[www.fondation-afnic.fr/candidature](https://www.fondation-afnic.fr/candidature), à partir de votre compte.

Il est impératif de créer **au préalable** un compte sur le site à cette adresse, seulement si vous n'avez jamais été lauréat de la Fondation Afnic (dans ce cas, réutilisez les identifiants et mot de passe de votre compte) :

<https://www.fondation-afnic.fr/fr/Mon-Compte/Inscription.htm>

#### Points de vigilance :

- Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.
- Toutes les rubriques obligatoires doivent être renseignées.
- Les états financiers, notamment, doivent être fournis rigoureusement tels qu'ils sont demandés.
- Tout dossier incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné (formulaire de sélection rempli et pièces justificatives déposées).

**Après la saisie en ligne, pour finaliser votre dossier**, vous devez charger des pièces justificatives en format PDF : (aucun accent dans le nom du fichier)

- Déclaration de création, de modification au J.O. (ou extrait du KBIS pour les sociétés)
- Statuts **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Derniers comptes de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet (en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années)

- Agrément ESUS (si la structure est une coopérative)
- CV succinct du chef du projet ou de la personne en charge de l'équipe projet
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

**Les étapes à venir :**

- **Pré-sélection du projet :** vous serez notifié par courriel si votre projet a été pré sélectionné pour faire l'objet d'une instruction. Vous serez contacté par un des instructeurs de la Fondation Afnic à partir du mois de juin, pour fixer un entretien téléphonique au cours duquel seront abordés divers points concernant le projet.
- **A la suite de l'instruction,** vous serez invité à valider par courriel la synthèse de votre engagement en cas de sélection. Cette synthèse sera la base du suivi et de l'évaluation de votre projet.
- **Sélection de votre projet :** le jury de sélection des projets se réunira en octobre 2022, les résultats seront publics en décembre 2022.
- **Suivi de projet :** vous serez invité à remplir un bilan intermédiaire (rapport d'avancement) et/ou bilan final. Ces formulaires seront à saisir en ligne dans votre espace sur le site de la Fondation Afnic au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ces étapes déclencheront (le cas échéant) le déblocage de la seconde tranche de financement ou du reliquat final du financement du projet et permettront d'évaluer les indicateurs de réalisation de votre projet.

**A noter : certains projets sont susceptibles de bénéficier d'un suivi personnalisé.**

POUR INFO

# 1. Présentation de la structure

## Identification de l'organisme porteur du projet \*

Nom : Dénomination complète sans abréviation
Nom usuel :
Sigle (acronyme) :
Statut juridique (association, entreprise d'insertion, coopérative de type ESUS, autre) :
Adresse du siège :

Code postal :		Ville :
Région	Liste déroulante des Régions	
Téléphone :		Courriel :
Nom du président		Courriel
Site internet :		
Réseaux sociaux :		

## Organisme de rattachement

Si le demandeur n'a pas d'autonomie juridique, merci de renseigner les informations suivantes de la personne morale à laquelle il est rattaché. Sinon, supprimer cette partie.

Nom : Dénomination développée et sans abréviation		
Nom usuel :		
Sigle (ou acronyme) :		
Statut juridique :		
Adresse :		
Code postal :		Ville :
Téléphone :		Courriel :
Nom du président :		Courriel :
Nom du directeur :		Courriel :

Si votre structure a déjà sollicité la Fondation Afnic dans les années antérieures, indiquez l'année, le projet ainsi que le montant de la subvention obtenue le cas échéant  
(Zone de texte limitée à 150 mots maximum)

## Informations juridiques sur l'organisme porteur

Objet statutaire : (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)

Activités principales : (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)

## 2. Présentation générale du projet

<b>Intitulé/ Nom du projet</b> (Limité à 30 caractères)	
<b>Description synthétique du projet</b>  (Zone de texte limitée à 100 mots maximum)	Cette synthèse sera utilisée pour la communication autour du projet : soyez concret et succinct, pour permettre la bonne compréhension de l'objet du projet.
<b>Chef de projet ou responsable de l'équipe projet</b>	<b>Prénom / Nom :</b> <b>Fonction :</b> <b>Tél direct :</b> <b>Courriel :</b>  Nota bene : le numéro de téléphone sera utilisé pour le rendez-vous téléphonique d'instruction, en cas de pré-sélection de votre projet. Le courriel sera utilisé pour vous informer de la pré-sélection et de la sélection de votre projet
Avez-vous déjà été financé <b>pour un autre projet</b> par la Fondation Afnic	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si oui, précisez le projet

<p>Demandez-vous un soutien <b>pour poursuivre votre projet déjà financé</b> par la Fondation Afnic ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non  Si oui, précisez le projet</p>
<p>Demandez- vous un soutien <b>pour répliquer un projet déjà financé</b> par la Fondation Afnic ?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui  <input type="checkbox"/> Non  Si oui, précisez le projet et les relations envisagées avec ce dernier</p>
<p><b>Précisez les thématiques principales de votre projet</b>  <i>(2 choix maximum)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Citoyenneté  <input type="checkbox"/> Culture  <input type="checkbox"/> Développement territorial  <input type="checkbox"/> Education/Formation  <input type="checkbox"/> Environnement/Habitat  <input type="checkbox"/> Insertion/Emploi  <input type="checkbox"/> Santé/Handicap  <input type="checkbox"/> Transformation numérique des organisations</p>
<p><b>Lieu de déroulement de l'action</b>  <b>(Structure, adresse, quartier)</b></p>	<p><b>1/ Zone géographique de déploiement du projet :</b>  <i>[Liste déroulante : local, départemental, régional, national, autre]</i></p> <p>2/ Quel est le territoire précis sur lequel porte le projet ? (Ville, quartier etc.) <i>(zone de texte limitée à 300 mots maximum)</i></p>
<p><b>Le public visé / les bénéficiaires du projet</b></p>	<p>1/ Indiquez le <b>nombre</b> de bénéficiaires ciblé sur toute la durée de votre projet</p> <p>2/ Indiquez la /<b>les catégories</b> des bénéficiaires <i>(2 choix maximum)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Personnes âgées</li> <li>• Personnes en situation de handicap</li> <li>• Personnes en insertion professionnelle</li> <li>• Personnes hors zone urbaine</li> <li>• Jeunes décrocheurs</li> <li>• Personnes en grande précarité</li> <li>• Autre catégorie (à préciser)</li> </ul>

<p align="center"><b>Objectif général du projet (3 maximum)</b></p> <p><i>(Zone de texte pour chaque objectif limitée à 150 mots maximum)</i>  <i>Au moins 1 objectif doit être obligatoirement rempli</i></p>	<p>Décrivez succinctement en commençant par un verbe d'action, le changement visé grâce au projet : ce que vous voulez concrètement changer pour le public cible grâce au projet</p> <p><b>Objectif n° 1 :</b></p> <p><b>Objectif n° 2 :</b></p> <p><b>Objectif n° 3 :</b></p>
<p align="center"><b>Objectif opérationnel du projet</b></p> <p><i>Liste déroulante (max 1 choix)</i></p>	<p>Il s'agit d'identifier le résultat global du projet qui sera financé (livrable final).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Animation d'une plateforme ou d'un site web</li> <li><input type="checkbox"/> Ouverture d'un lieu (co-working, e-learning, apprentissage numérique)</li> <li><input type="checkbox"/> Aménagement d'un lieu déjà existant</li> <li><input type="checkbox"/> Développement d'un logiciel ou d'une application</li> <li><input type="checkbox"/> Création d'un objet ou d'un outil (ou adaptation pour public spécifique d'un objet ou d'un outil existant)</li> <li><input type="checkbox"/> Création de contenus pédagogiques (MOOC) et/ou de formation</li> <li><input type="checkbox"/> Création et animation d'une communauté</li> <li><input type="checkbox"/> Développement d'un service numérique (cartographie ...)</li> </ul>

### 3. Description concrète du projet

#### 1/ Le temps du projet\*

- **Durée du projet :** (en mois)
- **Date de Démarrage :**
- **Date de fin de réalisation :**

#### 2/ Besoins et contexte dans lesquels s'inscrit le projet\*

**1/ À quel (s) besoin (s) répond votre projet ? Décrivez votre propre diagnostic en répondant aux questions suivantes :** Quelle est la situation de départ identifiée sur votre territoire que vous voulez corriger ? Comment et par qui ce besoin a-t-il été identifié ? Démontrer la pertinence du projet par rapport aux besoins du/des publics visés.

*(Champ texte 700 mots maximum)*

*Cette action permettra.....*

**2/ En quoi votre projet est-il innovant ?** Qu'est-ce qui distingue votre projet des autres ? Quels projets vous ont inspiré ?

*(Champ texte 300 mots maximum)*

### **3/ Bénéficiaires du projet\***

- Décrivez les bénéficiaires du projet ? *(Champ texte 300 mots maximum)*
- Quelle est votre expérience avec ce public ? *(Champ texte 300 mots maximum)*
- Les bénéficiaires de l'action sont-ils associés à la définition du projet ? Si oui, comment et à quel stade ? *Décrire l'implication concrète à chaque étape le cas échéant (Champ texte 300 mots maximum)*
- Quels moyens seront utilisés pour mobiliser les bénéficiaires sur le projet ? *(Champ texte 300 mots maximum)*

### **4/Les moyens mis en œuvre \***

- **Décrivez la gouvernance du projet :** Précisez les rôles des parties prenantes, le mode de pilotage, l'existence de comité technique etc. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Décrivez l'équipe en charge du projet :** Précisez les qualités et compétences de chacun des membres de l'équipe mobilisée, leurs rôles au sein du projet ; Précisez le profil du chef de projet ou de la personne en charge de l'équipe projet (compétences et expériences) – Le CV sera à joindre au dossier – à défaut, la fiche de poste pour le recrutement envisagé. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Avez-vous recours à des prestataires extérieurs ?** Si oui, précisez leurs noms et les tâches qui leurs seront affectées *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Quels sont les autres moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre ?** Précisez les besoins en matériel, locaux etc. *(Champ texte 300 mots maximum)*
- **Avez-vous des partenaires avec lesquels vous mènerez le projet ?** Préciser la nature du/des partenariats (champs d'intervention et leur degré d'implication) et les états d'avancement (acquis, en discussion ou à mobiliser) – Des justificatifs concernant les partenaires opérationnels sont à joindre au dossier ou à présenter lors du rendez-vous d'instruction. *(Champ texte 300 mots maximum)*

## 5 / Comment le projet va-t-il concrètement se dérouler ? \*

Plusieurs blocs d'action sont proposés ci-dessous (maximum 3) : il s'agit de décrire les grandes actions à mettre en œuvre pour aboutir au **résultat final** (objectif opérationnel) qui a été indiqué dans la partie 2 du formulaire. Seul le premier bloc est obligatoire.

<b>Action 1</b>	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
<b>Livrable(s) attendu(s)</b>	Nombre et type de/ des livrable(s) attendu(s) dans le cadre de cette action		
<b>Publics visés</b>	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires touchés dans le cadre de cette action		
<b>Indicateurs et moyens de collecte</b>	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
<b>Méthodologie</b>			
Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
<b>Activités /Étapes /</b>	<b>Description</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Durée (en mois)</b>

*A ne remplir que si cela est nécessaire pour la mise en œuvre du projet*

<b>Action 2</b>	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
<b>Livrable(s) attendu(s)</b>	Nombre et type de/ des livrables attendus dans le cadre de cette action		
<b>Publics visés</b>	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires touchés dans le cadre de cette action		
<b>Indicateurs et moyens de collecte</b>	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
<b>Méthodologie</b>			
Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
<b>Activités /Étapes /</b>	<b>Description</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Durée (en mois)</b>


*A ne remplir que si cela est nécessaire pour la mise en œuvre du projet*

<b>Action 3</b>	Décrire l'action (en plus précis, concret, évaluable)		
<b>Livrable(s) attendu(s)</b>	Nombre et type de/ des livrables attendus dans le cadre de cette action		
<b>Publics visés</b>	Nombre et caractéristiques des bénéficiaires touchés dans le cadre de cette action		
<b>Indicateurs et moyens de collecte</b>	Moyens utilisés pour pouvoir évaluer la réalisation de cette action		
<b>Méthodologie</b>			
Identifier les activités/étapes majeures et prévisionnelles ainsi que leur calendrier, nécessaires à la bonne réalisation de l'action. <i>Vous pouvez reproduire sur papier libre le tableau ci-dessous et l'ajouter aux pièces justificatives</i>			
<b>Activités /Étapes /</b>	<b>Description</b>	<b>Date de démarrage</b>	<b>Durée (en mois)</b>

## 5 / Informations complémentaires

**Avez-vous des remarques complémentaires à nous partager sur le projet dans son ensemble ?**  
(Champ texte limité à 300 mots maximum)

## 4. Éléments financiers

Le budget prévisionnel détaillé du projet, le compte de résultat et le bilan validés ainsi que les comptes prévisionnels de l'organisme seront à communiquer avec les pièces justificatives en fin de saisie. Vous pouvez utiliser le budget type disponible [ici](#).

Le document sera à déposer, en format pdf comme pièce justificative.

**Attention, en cas de demande pluriannuelle, faire apparaître le budget de chacune des années.**

En cas, de co-financement annoncé, des preuves des démarches de recherche de financements complémentaires réalisées pour assurer l'équilibre budgétaire du projet pourront être demandées.

**A) Quel est le montant du dernier budget annuel validé de votre organisme ?**

Dont part de subventions en %

**B) Quel est le budget total prévisionnel de votre projet ?** (Toutes années confondues)

**C) Quel est le montant total de la subvention sollicitée auprès de la Fondation Afnic?** (Toutes années confondues)

**D) Quelle est la destination précise de la subvention ?** (*Plusieurs choix possibles*)

- Frais de personnel
- Frais de formation
- Financement de prestation (sous-traitance) : conseil/développement/animation/ maintenance
- Investissement - matériel informatique
- Investissement - logistique,
- Investissement – fournitures,
- Investissement - travaux BTP
- Investissement - services en lignes (hébergement, services cloud)
- Frais de déplacement
- Autres :

Commentaires éventuels sur les comptes et sur la situation financière de l'organisme (*champ texte 300 mots maximum*)

**FIN**

**N'oubliez pas de déposer sur le site les pièces justificatives pour accompagner votre demande de subvention**

**La Fondation Afnic vous remercie**

**Jeudi 03/03/22 10h-12h**

Visioconférence - Lien zoom

**Vendredi 18/03/22 14h-16h**

Visioconférence

**Mardi 05/04/22 10h-12h**

Visioconférence

**Mardi 26/04/22 14h-16h**

Visioconférence

**Vendredi 06/05/22 à 12h**

Clôture des dépôts

**Juin - Septembre 2022**

Instruction

**Octobre 2022**

Comité exécutif de sélection

**Novembre 2022**

Contrôle de conformité

**Décembre 2022**

Premiers décaissements

**Foire Aux Questions – Appel à Projets –**  
**Le numérique au service d'une société plus équitable**  
**2022**

**1) L'acte de candidature**

**a. Quels sont les soutiens financiers apportés par la Fondation Afnic en 2022 ?**

En 2022, il y a deux appels à projets !

- Un appel à projets qui vise exclusivement des projets d'ateliers numériques collectifs pour accompagner les personnes éloignées du numérique du 14 février au 15 septembre 2022 ; attention, ces projets dont la durée ne peut excéder 1 an seront soutenus à hauteur maximale de 10 000 euros. Consultez la FAQ dédiée.
- Un appel à projets qui vise des projets où le numérique est au service d'une société plus équitable ouvert du 3 mars au 6 mai 2022 : projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi création d'objet connecté ou aménagement de lieux, création de contenu pédagogique pour des ateliers numériques. Prenez connaissance des conditions d'éligibilité ci-après !

**b. Quelle est la procédure mise en place ?**

La procédure se déroule en 2 étapes :

- Dépôt de la candidature : saisir le formulaire de sélection et télécharger toutes les pièces justificatives, sur le site web avant le 6 mai 2022 – 12h00
- Instruction : si à l'issue de la sélection, votre projet a été retenu, vous serez appelé par un instructeur pour convenir d'un rendez-vous d'instruction entre début juin et début septembre 2022

Le Comité de sélection des lauréats se réunira en octobre 2022.

**c. Quels sont les éléments qui composent la candidature ?**

Il y a 2 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic (compte à créer auparavant).
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site juste après la saisie du formulaire de sélection.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer. Il n'y a pas de relance en cas d'oubli de pièces ou autres informations.

**d. Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme ?**

- Déclaration de création ou de modification au J.O (ou autre document de création en cas de structure autre que des associations)
- Statuts à jour **signés**
- Liste **datée** des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)

- Derniers compte de résultat et bilan validés de l'organisme
- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Budget prévisionnel du projet
- Agrément ESUS (si la structure est de statut coopératif)
- CV succinct du chef du projet ou de la personne en charge de l'équipe du projet
- Relevé d'identité bancaire (Code IBAN et code SWIFT)

e. **Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?**

Un courriel confirmé par un courrier postal sera transmis au porteur de projet en décembre 2022, après la réunion du comité de sélection (octobre 2022) et le contrôle de conformité (novembre 2022).

- Pour les projets lauréats, la marche à suivre sera décrite assortie dans certains cas des conditions à réunir si le comité l'a jugé utile ;
- Pour les projets non lauréats, un courrier sera envoyé.

Attention, il s'agit d'un concours. Même non lauréat, votre projet peut être intéressant, le comité a dû faire des choix. Il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

## 2) Qui peut répondre ?

a. **Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?**

Le porteur du projet doit être une association, ou coopérative ou autre structure

- Exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- Présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises
- Disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté : **les structures créées après le 14 février 2021 ne sont pas éligibles.**

b. **Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?**

C'est tout à fait possible. Néanmoins, le versement du soutien sera effectué qu'à une seule des structures (qui aura été identifiée comme « porteuse du projet » dans le formulaire), à charge pour elle de redistribuer dans le cadre de la gestion du projet.

c. **Je représente une coopérative: puis-je être éligible ?**

Il existe diverses formes de coopérative mais ce qui est important à retenir c'est que la structure doit être reconnue d'intérêt général (spécification dans l'objet social par ex).

Les dossiers portés par des coopératives feront l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer du caractère non lucratif de la structure. Si une structure associative est en renfort, cette dernière peut être éligible et porteuse de l'appel à projet.

L'agrément ESUS est un plus mais d'autres critères entrent en ligne de compte et notamment le volume que représentent les prestations vendues par l'organisme. Une analyse cas par cas sera réalisée.

- d. **Est-ce qu'une startup ou une société à dimension sociale et solidaire peut répondre ?**  
Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...). Cependant une startup peut être partenaire d'un projet.
- e. **Est-ce qu'un organisme de formation est éligible ?**  
Une attention particulière est portée aux structures proposant des formations.  
Pour être conforme aux règles fiscales qui régissent le mécénat, le montant des produits réalisé grâce aux prestations de formation doit être marginal au regard du montant total des produits réalisés par la structure. Une analyse cas par cas sera réalisée.
- f. **Est-ce que les projets peuvent être de dimension internationale ou avec des partenaires dans différents pays ou dont le siège social n'est pas situé en France ?**  
Le porteur du projet (celui qui se porte candidat à l'appel à projets) doit avoir son siège social en France. Il en est de même pour l'objet du projet et son terrain d'action. Néanmoins, qu'il y ait des partenaires hors de France impliqués dans le projet est tout à fait possible.
- g. **Est-ce que les projets peuvent être portés par une collectivité territoriale ?**  
Une collectivité territoriale ne peut pas être la structure porteuse du projet ; cependant elle peut être partenaire d'un projet.

### **3) Quels sont les projets soutenus ?**

- a. **Puis-je candidater si mon projet est déjà lancé ?**  
Oui, à condition que le financement soit affecté à de nouvelles actions débutant à partir de janvier 2023.  
Demander un financement pour poursuivre une action déjà engagée et financée n'est donc pas recevable.
- b. **Quels sont les projets visés par cet appel à projets ?**  
Il s'agit de projets qui visent à apporter des solutions innovantes aux personnes en insertion, aux jeunes décrocheurs, aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées, aux personnes malades ou pour rompre l'isolement. Des projets qui vont contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux, de logement et d'habitat mais également qui vont aider à renforcer l'efficacité des interventions menées par des professionnels, apporter des nouvelles modalités de travail ou de collaboration innovantes au sein des structures.  
Ainsi, les projets de création de plateforme, logiciel, application numérique, mais aussi la création d'objet connecté ou l'aménagement de lieux, la création de contenu pédagogique sont éligibles.
- c. **Est-ce que les ateliers de médiation numérique sont éligibles à cet appel à projet ?**  
Non, aucun atelier de médiation numérique n'est éligible à cet appel à projets. En revanche, les projets de création de contenu d'ateliers numérique, de MOOC, tutoriels ... le sont. Seul le second appel à projets concerne les projets d'ateliers de médiation numérique : consultez les prérequis et modalités de dépôts sur le site internet de la Fondation Afnic.

**d. Est-ce que la réplication de projet est soutenue par la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic apportera son soutien à des projets qu'ils soient nouvellement lancés, émergents ou qu'ils résultent d'une réplication de projets exemplaires ayant déjà fait leurs preuves dans un quartier, une ville, un territoire. Sont éligibles les dépenses qui nécessitent le recours aux compétences d'un projet déjà financé par la Fondation Afnic.

**e. Qu'est-ce qu'un projet pérenne ?**

C'est un projet qui a les moyens de poursuivre ses actions une fois le financement octroyé dépensé.

**f. Plusieurs partenaires opérationnels sont identifiés dans mon projet : dois-je apporter la preuve de leur soutien ?**

Lors du rendez-vous d'instruction, les instructeurs pourront demander à la structure d'apporter un justificatif des soutiens annoncés dans le dossier de sélection.

**g. J'ai une idée que j'ai déjà un peu développée mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?**

Les projets à l'état d'idée (n'ayant obtenu aucun financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucratif.

**h. J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?**

Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

**i. Serais-je informé si mon projet n'est pas retenu ?**

La Fondation Afnic informera tous les candidats.

**j. Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?**

La Fondation Afnic sera présente tout au long de la réalisation de votre projet. Elle pourra également venir à votre rencontre afin d'évaluer l'efficacité de vos actions. Elle contactera la personne en charge du projet telle qu'indiquée dans le dossier de demande de subvention.

**k. Quelle est la durée optimale d'un projet ?**

Il n'y a pas de durée optimale. Néanmoins, à l'heure d'internet, il est rare de pouvoir se projeter au-delà de 2 ans ; les plans d'action, les partenariats, les recherches de financement deviennent aléatoires passés ce délai. En conséquence, la Fondation Afnic souhaite limiter à 2 ans les soutiens financiers.

**l. Comment se déroule l'entretien d'instruction ?**

Seuls les projets sélectionnés feront l'objet d'un entretien téléphonique entre juin et début septembre 2022. L'instructeur en charge du dossier contactera ~~par courriel~~ le porteur du

projet afin de le convier à un rendez-vous téléphonique (des documents pourront être demandés en complément du dossier).

La présence des partenaires du projet ou de l'équipe est fortement recommandée tout en le limitant à 3 personnes. La constitution de la liste des participants reste à l'initiative du porteur de projet.

**m. Qui doit être présent pour le rendez-vous d'instruction ?**

L'instruction se déroulera à minima avec le chef de projet ou la personne responsable de l'équipe projet, lequel peut être accompagné du responsable de la structure. Dans le cas, où le chef de projet ou la personne responsable de l'équipe projet ne peut assister au rendez-vous d'instruction ou si l'instructeur constate que l'absence d'un membre essentiel peut compromettre le bon déroulement de l'échange, la Fondation Afnic pourra décider de ne pas poursuivre plus avant l'instruction du projet.

#### **4) Les aspects financiers**

**a. Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation Afnic ?**

En 2021, l'enveloppe moyenne des financements accordée était de 21 500 euros (max : 60 000 euros, min 2 500 euros). La Fondation Afnic peut aussi bien subventionner un micro-projet local qu'un projet d'envergure à plus grande échelle.

**b. Puis-je demander le financement de tous types de dépenses (RH, investissement, fonctionnement, coûts indirects, ...) ?**

Toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) sont éligibles quelles que soient leur nature. Les dépenses liées à un recours aux compétences d'un projet qui a déjà été financé par la Fondation Afnic sont également éligibles au soutien financier de la Fondation Afnic. En revanche, sont exclues de l'appel à projets, les demandes d'infrastructures de télécommunication (lignes ADSL ou fibre...) et les projets d'ateliers numériques ou d'accompagnement individuel au numérique quels que soient la durée et le montant. La subvention peut couvrir des dépenses d'investissement ou de fonctionnement relevant du projet présenté.

**c. Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?**

Oui, cela est possible mais la Fondation Afnic souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement. Elle peut également décider de ne financer qu'une partie du projet alors même que la demande portait sur un financement total : elle le fera uniquement après avoir échangé avec le porteur.

**d. Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?**

Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

**e. Mon projet est co-financé par d'autres structures : dois-je en apporter la preuve ?**

Lors du rendez-vous d'instruction, les instructeurs pourront demander à la structure d'apporter un justificatif des démarches de recherche de financements complémentaires réalisées pour assurer l'équilibre budgétaire du projet.

**f. Quelle sont les modalités du versement de la subvention allouée par la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la Fondation Afnic versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. En règle générale, le versement sera effectué en plusieurs temps :

- Pour les projets dont la durée est inférieure ou égale à un an, 80 % du montant annuel au démarrage et 20% restant à la remise du rapport final
- Pour les projets dont la durée est supérieure à un an, 80 % de la première année au démarrage, 100 % de la seconde année à la remise du rapport d'avancement intermédiaire et 20 % restant à la remise du rapport final.

**g. Suis-je assuré d'obtenir la totalité de mon financement, si la Fondation Afnic me soutient la première année ?**

La Fondation Afnic soutient les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la Fondation Afnic versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionné à la réalisation d'actions et de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet. En cas d'échec du projet, retard non justifié, réorientation etc... la Fondation Afnic pourra décider de ne pas verser la seconde tranche de financement du projet.

## **5) Les contacts avec la Fondation Afnic**

**a. Comment contacter la Fondation Afnic ?**

La Fondation Afnic est joignable :

- Par Courriel : [suivi@fondation-afnic.fr](mailto:suivi@fondation-afnic.fr)
- Et via les réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/FondationAfnic> et <https://twitter.com/FondationAfnic> et [linkedin](#)

**b. Y a-t-il une permanence téléphonique ?**

Pour vous aider dans le montage de votre candidature, des visioconférences sont proposées. A titre indicatif, les dates suivantes ont été retenues : elles seront complétées et confirmées sur le site internet de la Fondation Afnic et sur les réseaux sociaux :

- 3 MARS 2022 de 10h00 à 12h00
- 18 MARS 2021 de 14h00 à 16h00
- 5 AVRIL 2021 de 10h00 à 12h00
- 26 AVRIL 2021 de 14h00 à 16h00

Pour obtenir les numéros de téléphone et /ou codes des visioconférences, il suffit soit :

- De consulter le site internet de la [Fondation Afnic](#) quelques jours avant ou
- De se connecter sur les comptes [FaceBook](#) ou [Twitter](#) de la Fondation Afnic

c. **La Fondation Afnic peut-elle me demander de mettre à disposition les résultats de mon projet ? La documentation ? Etc.**

Les porteurs de projets réaliseront leurs supports pédagogiques sous licence creative commons et les remettront à l'issue du projet pour une mise en ligne sur la Ressourcerie de la Fondation Afnic.

De même, la Fondation Afnic aura une attention particulière à la démarche d'ouverture du projet (utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

d. **Quel sera le suivi du projet ?**

- À la suite de l'instruction, vous serez invité à valider une synthèse de vos engagements. En cas de sélection, cette dernière sera la base du suivi et de l'évaluation finale de votre projet.
- ***Si votre projet est sélectionné*** : le jury de sélection des projets se réunira en octobre 2022, les résultats seront publics en décembre 2022.
- ***Le suivi de projet*** : vous serez invité à remplir un bilan intermédiaire (rapport d'avancement) et/ou bilan final. Ces formulaires seront à saisir en ligne dans votre espace sur le site de la Fondation Afnic au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ces étapes déclencheront (le cas échéant) le déblocage de la seconde tranche de financement ou du reliquat final du financement du projet et permettront d'évaluer les indicateurs de réalisation de votre projet.

***A noter : certains projets sont susceptibles de bénéficier d'un suivi personnalisé.***